



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

*Conseil du 16 décembre 2019*

DELIBERATION DU CONSEIL  
DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

**OBJET : Marché de Noël de Bastia 2019 – Approbation de l'avenant 2019 à la convention cadre 2019-2021**

L'An Deux Mille dix-neuf, le 16 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 9 décembre 2019.

**PRESENTS :** Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Emmanuelle DE GENTILI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI.

**ONT DONNE POUVOIR :**

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Jacques PADOVANI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Marie-Dominique CARRIER	à	Jean-Joseph MASSONI
Françoise VESPERINI	à	François TATTI
Marie-Dominique GIAMARCHI	à	Louis POZZO DI BORGO
Michel SIMONPIETRI	à	Jean BIAGGINI

**QUORUM : 21**

**ABSENTS :** Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

**OBJET : Marché de Noël de Bastia 2019 – Approbation de l'avenant 2019 à la convention cadre 2019-2021**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le partenariat mis en place depuis 2013 pour l'organisation du marché de Noël de Bastia et le rôle de co-organisateur de la CAB dans le cadre de sa compétence développement économique ;

Considérant que la manifestation constitue un évènement majeur durant la période de fin d'année et qu'elle contribue au développement du tissu économique local, artisanal et commercial ;

Considérant la délibération du Bureau du 25 novembre 2019 approuvant la convention cadre pluriannuelle de partenariat pour l'organisation du marché de Noël de Bastia 2019-2021 avec la ville de Bastia, le syndicat départemental des jeunes agriculteurs, la chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Corse, la chambre d'agriculture de Haute-Corse et l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse ;

Considérant le portage de l'édition 2019 de cette manifestation par la Ville de Bastia compte tenu de ses moyens humains, techniques et financiers ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 25 novembre 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE  
(A l'unanimité)**

-Le projet d'avenant n°1 à la convention cadre pluriannuelle de partenariat pour l'organisation du marché de Noël de Bastia 2019-2021 conclu pour l'année 2019 avec la ville de Bastia, le syndicat départemental des jeunes agriculteurs, la chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Corse, la chambre d'agriculture de Haute-Corse et L'Office du Développement Agricole et Rural de Corse ;

-La participation de la CAB en tant que co-organisateur à l'édition 2019 du marché de Noël de Bastia à hauteur de 20 000 euros et le versement de cette participation à la Ville de Bastia ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier ;

**OBJET : Marché de Noel de Bastia 2019 – Approbation de l'avenant 2019 à la convention cadre 2019-2021**

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget Primitif de la CAB ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRÉSIDENT**

**François TATTI**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **20 DEC. 2019**  
et publication ou notification  
du **20 DEC. 2019**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MCHRAOUI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*